

Politique d'évaluation (PÉI)



Date de révision:
Janvier 2025



Préambule

Mission et vision de l'établissement

La direction de l'école Joseph-François-Perrault doit veiller à la mise en œuvre du programme d'éducation intermédiaire (PÉI) ainsi qu'à l'évaluation.

La politique d'évaluation du PÉI, à l'école Joseph-François-Perrault, mise sur la justice, l'équité, la transparence et la cohérence.

- Par l'aspect justice, on vise à ce que les élèves aient accès à une évaluation qui évite à la fois l'élitisme et le nivellement par le bas, et ce, dans un cadre commun (mêmes évaluations, mêmes conditions, sauf en cas de plan d'intervention).
- L'équité fait référence au fait que chaque élève a droit à une évaluation qui lui permet de s'améliorer.
- La transparence implique que les critères et les modalités d'évaluation soient connus de tous et que les attentes soient clarifiées avant l'évaluation.
- La cohérence vise à ce que les évaluations soient en lien direct avec les objectifs spécifiques sur lesquels le jugement porte.

Énoncé de politique

L'évaluation par les critères de l'IB permet aux enseignants et aux élèves de soutenir l'apprentissage et de mesurer l'atteinte des objectifs du Programme d'éducation intermédiaire de l'IB. Pour cette raison, comme recommandé par l'IB, l'école incite les enseignants à intégrer l'évaluation au processus d'apprentissage et mise sur une planification verticale des évaluations par les enseignants.

À cet effet, dans le guide des Principes à la pratique mis à jour en septembre 2022, l'IB précise que : « *L'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage et de l'enseignement.* ». En effet, dans le cadre du PÉI, les enseignants portent un jugement en lien avec les critères imposés dans chacun des groupes de matières. L'IB précise également que : « *Cette démarche d'évaluation critériée incarne une philosophie en matière d'évaluation qui n'est ni normative ni conditionnée.* » Il va de soi que les critères et les descripteurs de niveaux doivent être connus et compris par tous les acteurs du milieu : enseignants, élèves et parents.

But de l'évaluation

Notre établissement adhère totalement aux buts de l'évaluation décrits à la page 89 du *guide des Principes à la pratique de l'IB* mis à jour en septembre 2022.

- Soutenir et encourager l'apprentissage des élèves en fournissant un retour d'information sur le processus d'apprentissage.
- Orienter, renforcer et améliorer le processus d'enseignement.
- Fournir aux élèves des occasions de montrer qu'ils sont capables de transposer leurs compétences d'une discipline à l'autre (unités de travail interdisciplinaires ou évaluation du projet personnel).
- Promouvoir des attitudes positives à l'égard de l'apprentissage.

- Encourager les élèves à acquérir une compréhension approfondie du contenu notionnel en les aidant à effectuer des recherches dans des contextes réels.
- Promouvoir le développement des compétences de pensée critique et créative.
- Réfléter la sensibilité internationale du programme en offrant la possibilité d'utiliser différents contextes culturels et linguistiques pour mettre en place les évaluations.
- Soutenir la nature globale du programme en intégrant dans son modèle des principes qui tiennent compte du développement de l'élève dans sa globalité.

Principes d'évaluation

Attentes de l'établissement:

La politique d'évaluation incite les enseignants à intégrer l'évaluation au processus d'apprentissage. On misera le plus souvent possible sur l'évaluation formative, qui a pour avantage de prendre en compte les différences des élèves et de permettre à chacun de s'améliorer. Il est primordial de contribuer à construire une vision positive de l'évaluation au service de l'apprentissage.

Évaluation efficace

Dans un souci d'équité, la politique encourage l'utilisation de plusieurs formes d'évaluation afin de permettre aux différents types d'apprenant de manifester leurs compétences de façon optimale. En plus des approches plus traditionnelles, il est suggéré de permettre à l'élève de démontrer ce qu'il connaît et ce qu'il est capable de faire en utilisant différentes approches évaluatives:

- Conversations
 - Entrevues, travaux d'équipes, questionnement à l'oral, discussions, cercle socratique, etc.
- Observations
 - Débats, présentations, jeux de rôles, démonstrations, etc.
- Productions
 - Maquette, vidéo, journal, blogue, portfolio, questionnement à l'écrit, projets, recherches, etc.

Évaluation formative

L'évaluation formative devrait permettre à chaque élève :

- De voir où il se situe par rapport aux attentes, bien au-delà d'un simple résultat.
- De voir ce qu'il peut faire pour s'améliorer.
- D'identifier ses forces et faiblesses.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative devrait :

- Porter sur les objectifs spécifiques décrits dans les guides IB.
- Permettre de porter un jugement sur tous les aspects des objectifs spécifiques, à partir des critères d'évaluation IB.

- Être en nombre suffisant afin de permettre de porter deux jugements par critère et ce, annuellement.

Droits et responsabilités

L'établissement doit :

- Assurer la mise en place des infrastructures favorisant la valorisation de l'évaluation du PEI.
- S'assurer de mettre en place des mesures facilitantes pour que les enseignants aient des possibilités de rencontres pour développer une compréhension commune à travers des objectifs spécifiques IB par un processus de normalisation interne.
- Évaluer les besoins en matière de perfectionnement.
- S'assurer que les ressources sont adéquates et suffisantes pour favoriser la mise en œuvre de l'évaluation du PÉI.
- S'assurer de diffuser l'information au sujet des critères d'évaluation aux parents en début d'année.
- S'assurer du respect des exigences liées aux évaluations critériées :
 - Évaluation de chaque critère deux fois par année.
 - Transmission du bulletin IB aux parents.
- Offrir les ressources nécessaires aux élèves en difficulté ou présentant des besoins particuliers.

Les enseignants doivent :

- S'approprier et comprendre les éléments généraux du programme ainsi que les éléments spécifiques des groupes de matières.
- S'assurer de la compréhension des élèves des mots consignes de l'IB.
- Participer à des activités de perfectionnement.
- Proposer des évaluations en lien avec les unités de travail élaborées et adaptées au niveau des élèves.
- S'assurer de planifier des évaluations qui permettent l'atteinte des plus hauts niveaux en cohérence avec les grilles d'évaluation de l'IB et qui permettent d'avoir une preuve de la compréhension.
- S'assurer de communiquer et d'expliquer les critères aux élèves selon leur niveau.
- Prendre les mesures adéquates afin de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves.
- Donner une rétroaction qui permet à l'élève d'identifier les difficultés et les forces qui lui sont propres à la suite d'une évaluation (formative ou sommative) afin de permettre à l'élève de progresser en spécifiant ce qui est attendu.
- Expliquer les réponses appropriées et attendues lors de la rétroaction.
- Suggérer des approches de l'apprentissage alternatives et plus efficaces pour soutenir le développement de l'élève.
- Respecter les moyens mis en place dans les plans d'intervention le cas échéant.
- S'assurer que les élèves connaissent et comprennent les éléments de mauvaise conduite en matière d'évaluation et de leurs conséquences.

Les élèves doivent :

- Connaître et comprendre les critères d'évaluation des groupes de matières.
- Utiliser toutes les occasions de réfléchir à ses apprentissages : auto-évaluation, identification des forces et défis, recherche de solution de façon autonome ou avec aide pour progresser dans ses apprentissages.
- Respecter la qualité de la langue dans tous les groupes de matières.
- Tenir compte de l'importance de l'intégrité intellectuelle (plagiat, fraude, collusion, tricherie, etc.).

Les parents/tuteurs légaux doivent :

- Prendre connaissance des informations diffusées par l'école.
- Encourager et soutenir leurs enfants dans leur démarche d'apprentissage tout en ayant des attentes réalistes au regard du cheminement de leur enfant.
- Discuter avec leur enfant des règles et des responsabilités lui incombant.
- Faire part de toute condition pouvant interférer avec l'évaluation de leur enfant à la direction.

Critères d'évaluation

Pratiques communes dans l'établissement

- Établissement de la description générale des matières pour s'assurer que tous les aspects de tous les critères soient évalués 2 fois chaque année.
- La grille des critères adaptée aux différents niveaux est utilisée pour commenter l'évaluation et est remise aux élèves.
- Chaque critère est évalué deux fois dans chaque groupe matière pour déterminer le niveau de ses élèves.

Normalisation interne

- Les enseignants d'une même équipe disciplinaire doivent s'assurer d'une compréhension commune des descripteurs des grilles d'évaluation critériée adaptées à chacun des niveaux.
- Des rencontres par équipes matières niveaux et/ou par équipes matières sont prévues pour permettre aux enseignants d'effectuer une normalisation interne et pour réguler la compréhension commune des pratiques.

Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB

Pratiques communes dans l'établissement

Un bulletin d'évaluation critérié IB est transmis deux fois par année aux parents par courriel. Il s'agit d'un bulletin IB institutionnel. Les enseignants consignent leurs résultats dans le logiciel prévu à cette fin. Pour des raisons de logistique, les enseignants de musique (1^{re} à 5^e secondaire) et ceux qui enseignent le design (1^{re} à 3^e secondaire) transmettent les résultats des évaluations critériées dans l'agenda des élèves.

Exigences locales et principes d'évaluation de l'IB

Système de notation et de transmission des résultats imposés par les exigences locales

Comme le prévoit le régime pédagogique du ministère de l'Éducation en matière de l'évaluation de la progression des apprentissages, il y a 4 communications officielles au cours d'une année scolaire avec la pondération suivante :

- 1^{re} communication non chiffrée
- 1^{er} bulletin : 20%
- 2^e bulletin : 20%
- 3^e bulletin : 60%

Il y a des épreuves uniques en 4^e et 5^e secondaire avec pondération ainsi que des épreuves locales ou institutionnelles de fin d'année.

Chaque année, les enseignants déterminent en équipe-école les normes et modalités d'évaluation des apprentissages en assemblée générale. Par ailleurs, les équipes-matières déterminent aussi les compétences qui seront évaluées à chacune des étapes en équipes matières de niveau. Ce document, intitulé « *Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations* » fait foi des choix et ne peut être modifié en cours d'année. Ce document est diffusé aux parents via le site Internet.

Arrimage entre les exigences locales et les principes d'évaluation de l'IB

Les enseignants consignent les résultats IB des élèves et les utilisent afin d'établir leur jugement professionnel selon la progression des apprentissages prescrite par le MEQ et en lien avec les compétences choisies en équipes-matières. Les informations IB au sujet de l'évaluation (critère) sont également incluses dans le document « *Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations* » pour chacune des matières par niveau.

Liens avec les autres politiques

Liens avec la politique d'intégrité

- Code de vie de l'école Joseph-François-Perrault
- Équité lors de la passation d'examen (mesures adaptatives)
- S'assurer d'avoir de la simultanéité lorsque possible
- Tâches authentiques

Liens avec la politique d'inclusion

- Les mesures adaptatives lors des évaluations et travaux
- Pratiques d'évaluation variées

Liens avec la politique linguistique

- S'assurer de permettre aux élèves dont le français n'est pas la langue maternelle d'avoir le droit d'utiliser un dictionnaire de langue en respect avec la politique du CSSDM
- S'assurer du respect de la qualité de la langue dans tous les groupes de matières

Bibliographie

- Guide des principes à la pratique de L'IB publié en 2014- Mis à jour en août 2022
- Code de vie de l'école Joseph-François-Perrault (Mis à jour annuellement)
- Conseil Supérieur de l'éducation (2018), *Évaluer pour que ça compte vraiment*, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018, Québec, Le Conseil, 95 p.
- CSSDM (2021), *Construire son jugement : la triangulation de l'évaluation*
- Leclerc, Marie-Josée (2015), *L'évaluation : un élément crucial du processus d'apprentissage*, UQÀM, 5 p.

Annexes

- Encadrement local en évaluation des apprentissages de l'école Joseph-François-Perrault
- Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations de l'année en cours.
- Exemple de bulletin IB